

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

MAPA 2017-1 : PRESTATION DE DEMENAGEMENT

1- OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation porte sur une prestation de déménagement :

- du 21 bis rue de Bruxelles 75009 Paris (3 étages sans ascenseur + un sous-sol où sont stockées les archives + grenier avec archives).
- au 60 rue du Faubourg Poissonnière 75010. (Sur deux niveaux, 4^{ème} et 5^{ème} étage)

Le déménagement devra comprendre **notamment** les prestations suivantes :

- Etat des lieux des locaux départ / arrivée
- Livraison de tous les contenants nécessaires au déménagement
- Coordination / étiquetage des éléments et matériel à déménager
- Protection des immeubles (ascenseur, passage, escaliers ...)
- Déconnexion, emballage, déballage et reconnexion des postes informatiques
- Emballage et transport des archives se trouvant au grenier et au sous-sol. *Cette prestation devra faire l'objet d'un chiffrage à part.*
- Démontage / déménagement / remontage des mobiliers. *Une liste détaillée sera remise lors de la visite obligatoire. Cette prestation devra faire l'objet d'un chiffrage à part.*
- Mise au rebut du mobilier et matériel non déménagés dans les nouveaux locaux. *Cette prestation devra faire l'objet d'un chiffrage à part (prix au mètre cube)*
- Manutention et transport

D'autres prestations pourront être proposées par le candidat et seront examinées par l'AGESSA. Le prix de celles-ci devra être présenté séparément des prestations expressément citées ci-dessus.

2- MISE EN ŒUVRE ET DUREE DU MARCHÉ :

Le déménagement est prévu courant février 2018, les 22, 23 et 24 février. (Date à confirmer par l'AGESSA au plus tard 1 mois avant) :

L'arrêt d'exécution du marché entraîne la résiliation du marché à compter de sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour le titulaire.

3- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Une visite des locaux à déménager est obligatoire, soit :

- le vendredi 22 septembre 2017 à 10h30

ou

- le mardi 26 septembre 2017 à 10h30.

L'inscription à l'une des visites proposées se fera par mail à l'adresse suivante : marches-agessa@secu-artistes-auteurs.fr

Lors de cette visite des plans des locaux et la liste détaillée du mobilier à déménager seront remis.

Le bon de visite qui sera remis par l'AGESSA devra être joint à l'offre sous peine d'invalidité de la candidature.

4- PRESENTATION DES PLIS :

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- 1) La déclaration du candidat (Modèle DC1 et DC2) incluant notamment :
 - Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
 - Une attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement et que le candidat se conforme aux dispositions du Code du Travail relatives au respect de l'obligation d'emploi.
 - La déclaration sur l'honneur selon laquelle le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
 - Les moyens et chiffres d'affaires du candidat au cours des trois dernières années (sauf pour les entreprises nouvellement créées)
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
- 2) Présentation de la société et références pour des prestations similaires

- 3) Un devis détaillé par poste, séparant :
- Le coût du déménagement
 - Les éventuelles prestations supplémentaires prévues dans la rubrique « Objet de la consultation » :
- a. Démontage, déménagement, remontage des mobiliers (coût de la prestation)
 - b. Coût de la mise au rebut par mètre cube
 - c. Emballage et transport des archives se trouvant au grenier et au sous-sol

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et chiffrées en euros.

5- CRITERES D'ATTRIBUTION :

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants :

- Prix : 40 %
- Qualité des prestations proposées : 40 %
- Organisation de la prestation et planning proposé : 20 %

L'AGESSA se réserve le droit de négocier avec, au maximum, les cinq candidats ayant présenté les meilleures offres au regard des critères d'attribution.

6- CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

Les plis cachetés contenant les offres seront transmis sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante :

**AGESSA
Marie-Paule FOURNIER-GUILLOT
21 bis rue de Bruxelles
75439 Paris Cedex 09**

Avec les indications suivantes :

MAPA n°2017-1

Ne pas ouvrir par le Service Courrier

Par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée sur place de 9h30 à 12h

- 7- **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** le vendredi 27 octobre 2017 - 12h

8- CONTACT :

MAISON DES ARTISTES
Marie-Paule FOURNIER-GUILLOT

21 bis rue de Bruxelles
75439 Paris Cedex 09
marches-agessa@secu-artistes-auteurs.fr